

## Gestion

- ▶ Participer à la définition des postes, au recrutement et au suivi des personnels y compris en terme de formation ;
- ▶ Encadrer et accompagner les personnels et intervenants dans l'organisation de leur travail ;
- ▶ Assurer le suivi administratif et budgétaire des actions péri et extra scolaires ;
- ▶ Concevoir et coordonner les plannings.



## Organisation

Pour garantir un suivi régulier du stage et des activités de formation, l'alternance sera mise en place selon le rythme suivant : les périodes de stages seront réparties sur toute l'année les journées des lundis et vendredis et les mercredis après midi.

Les étudiants seront en formation les lundis et vendredis (journées entières) et mercredis matins.

## Inscription

- ▶ Envoyer une lettre de motivation et un CV à :  
**fde-licencepro@umontpellier.fr**

La lettre de motivation doit faire apparaître l'expérience dans le domaine de l'animation et le lieu de stage envisagé ou les contacts pris pour en trouver un.

- ▶ Frais d'inscription
    - Dans le cadre de la formation initiale : frais d'inscription universitaire (260 €).
    - Dans le cadre de la formation continue : 5500 €.
- Renseignements sur les financements possibles :  
<http://www.umontpellier.fr/formation/formation-continue/financements/>

## Lieux de formation

Faculté d'Éducation – Université de Montpellier  
**Site de Nîmes**  
Tél. 04 66 62 84 84  
62 rue Vincent Faïta – 30000 Nîmes

## Responsable de parcours

**Dominique Miquel-Ortega**  
dominique.miquel-ortega@umontpellier.fr



## Licence PROfessionnelle

### Coordinateur des temps péri-scolaires et extra-scolaires



La réforme des rythmes scolaires dans le 1<sup>er</sup> degré instaure depuis la rentrée 2014, des activités éducatives périscolaires dont les collectivités territoriales ont la responsabilité. Ces activités incluses dans le temps scolaire de l'enfant nécessitent les interventions d'animateurs dans les établissements scolaires sur des créneaux horaires spécifiquement identifiés. Au niveau des territoires, une coordination de ces activités et des équipes d'intervenants s'impose au regard des volumes et du partenariat à construire avec les écoles. Il s'agit alors de former des professionnels capables de garantir une plus grande cohérence et complémentarité éducative sur les territoires, y compris avec les activités extra scolaires. Depuis mars 2014, des propositions de recrutement de postes de coordonnateurs des temps d'activités péri-scolaires apparaissent et témoignent d'exigences professionnelles certifiées.

C'est à cette fonction de coordination que prépare la licence professionnelle, en prenant appui sur un partenariat avec des structures nationales engagées dans les formations professionnelles du secteur de l'animation (CEMEA, Francas).

## Objectifs généraux

Permettre à des étudiants de se former aux compétences indispensables pour assurer les fonctions nécessaires à la mise en œuvre des temps péri et extra-scolaires et à des professionnels de les approfondir en les référant à des apports théoriques universitaires.

Les compétences mises au travail sont les suivantes :

### Pilotage

- ▶ Connaître le cadre législatif et réglementaire et les ressources et dispositifs y afférents ;
- ▶ Inscrire son action dans le cadre d'un projet éducatif territorial ;
- ▶ Participer à la conception de partenariat et garantir le lien avec les institutions ;
- ▶ Accompagner le développement qualitatif des actions.

### Conception et conduite de projet

- ▶ Concevoir des projets pédagogiques en cohérence avec les projets des écoles ;
- ▶ Concevoir et coordonner l'intervention des différents acteurs éducatifs (animateurs, associations, enseignants, bénévoles) des temps péri-scolaires et extra-scolaires ;
- ▶ Animer des temps de concertation entre les différents partenaires concernés ;
- ▶ Organiser et évaluer les actions éducatives.



## Semestre 1

Enseignements obligatoires		
Intitulé UE / Matière	ECTS	TOTAL Heures Étudiant
<b>UE 1</b> : Environnement éducatif, législatif et réglementaire des activités péri et extra scolaires	7	60
<b>UE 2</b> : Élaboration de projets	7	60
<b>UE 3</b> : Construction et animation d'activités éducatives	7	54
<b>UE 4</b> : Stage (8 semaines) et analyse de pratiques	6	36
<b>UE 5</b> : Ouverture culturelle et connaissance d'autres champs professionnels	3	42
	<b>30</b>	<b>252</b>

## Semestre 2

Enseignements obligatoires		
Intitulé UE / Matière	ECTS	TOTAL Heures Étudiant
<b>UE 6</b> : Mise en œuvre et évaluation de projets	3	60
<b>UE 7</b> : Évaluation des pratiques éducatives	3	60
<b>UE 8</b> : Stage (8 semaines) et rapport de stage	10	30
<b>UE 9</b> : Projet tutoré et rédaction d'un mémoire	14	100
	<b>30</b>	<b>250</b>